



Assemblée générale

Distr. limitée
7 décembre 2022
Français
Original : anglais

Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Organisation des travaux

Note du Secrétariat

I. Organes subsidiaires

1. À ses sessions précédentes, le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux a mené ses travaux en examinant directement en séance plénière les questions dont il était saisi. Ces dernières années, le Comité spécial a pu réduire au minimum le nombre de ses séances en recourant plus souvent aux consultations, notamment tenues par son bureau, pour examiner certaines des questions dont il était saisi.

2. Le Bureau recommande que le Comité spécial continue, comme à ses précédentes sessions, de recourir le plus souvent possible aux réunions informelles. S'il y a lieu, le ou la Président(e) consulte le Bureau sur des questions urgentes ou des points particuliers intéressant les travaux du Comité spécial.

II. Répartition et modalités d'examen des questions inscrites

3. On trouvera dans l'annexe de la présente note la liste des questions que le Comité spécial doit examiner en 2023, y compris les décisions qu'il a adoptées et des indications quant aux modalités d'examen qu'il décidera peut-être de retenir pour chaque question. À ce sujet, le Bureau souhaite appeler l'attention du Comité spécial en particulier sur l'alinéa d) du paragraphe 8 de la résolution [77/149](#) de l'Assemblée générale, dans lequel le Comité spécial a été prié d'achever aussi rapidement que possible, en coopération avec les puissances administrantes et les territoires concernés, l'élaboration d'un programme de travail constructif répondant au cas particulier de chaque territoire non autonome et visant à faciliter l'exécution de son mandat et l'application des résolutions relatives à la décolonisation, notamment celles portant sur des territoires déterminés.



4. Le Comité spécial devrait prendre en considération les résolutions et décisions intéressant ses travaux que l'Assemblée générale a adoptées à sa soixante-dix-septième session, dont la liste figure dans la note du Secrétaire général sur cette question (A/AC.109/2023/L.1). Il est également entendu que le Comité spécial s'inspirera de la résolution 75/123, dans laquelle l'Assemblée générale a prié les États Membres de redoubler d'efforts pour continuer d'appliquer le plan d'action pour la deuxième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme (A/56/61, annexe) et de coopérer avec le Comité spécial pour le mettre à jour selon qu'il conviendrait et en faire la base du plan d'action pour la quatrième Décennie.

III. Ordre de priorité à retenir pour l'examen des questions

5. Le ou la Président(e) tiendra des consultations sur l'ordre de priorité à retenir pour l'examen des questions en séance plénière, et sur les activités spécifiques envisagées dans le cadre du plan d'action pour la quatrième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme.

6. Le Comité spécial examinera, selon qu'il conviendra, les questions concernant la liste des territoires auxquels s'applique la Déclaration.

7. En attendant, le Comité spécial pourrait mener ses travaux de fond conformément au plan des réunions qui figure dans l'annexe de la présente note.

IV. Recommandations du Comité spécial à l'Assemblée générale

8. Conformément à la pratique établie, il est proposé que le Comité spécial continue de formuler ses décisions comme le fait l'Assemblée générale et de déposer ces projets de texte à l'Assemblée à sa soixante-dix-huitième session. Par ailleurs, le Comité spécial souhaitera peut-être recommander que son rapporteur continue de suivre le modèle établi pour élaborer son rapport annuel et qu'il présente celui-ci directement à l'Assemblée.

V. Utilisation des ressources affectées aux services de conférence

9. À sa soixante-dix-septième session, l'Assemblée générale a décidé de déroger aux dispositions des articles 67 et 108 de son règlement intérieur pour permettre l'ouverture des séances et le déroulement du débat en l'absence du quorum prévu par ces articles. Elle a également décidé que les séances du matin commenceraient à 10 heures.

10. Ces mesures ayant permis d'utiliser plus efficacement les ressources affectées aux services de conférence, il est proposé que le Comité spécial continue de suivre la même procédure. Il est entendu que la présence de la majorité des membres continuera d'être requise pour la prise de toute décision, comme le prévoient les articles susmentionnés.

Annexe

Questions que le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux doit examiner en 2023

A. Mode d'examen

<i>Question</i>	<i>Mode d'examen</i>
Semaine de la solidarité avec les peuples des territoires non autonomes (résolutions 2911 (XXVII) et 77/149 , par. 8 h), et décision 37/421 de l'Assemblée générale)	Selon qu'il conviendra
Quatrième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme [résolution 75/123 de l'Assemblée générale et annexe du rapport du Secrétaire général sur la deuxième Décennie internationale (A/56/61)]	Selon qu'il conviendra
Renseignements relatifs aux territoires non autonomes communiqués en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies et questions connexes (résolution 77/129 de l'Assemblée générale)	Point distinct
Activités économiques et autres préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non autonomes (résolution 77/130 de l'Assemblée générale)	Point distinct
Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies (résolution 77/131 de l'Assemblée générale)	Point distinct
Dispositifs offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes en matière d'études et de formation (résolution 77/132 de l'Assemblée générale)	Point distinct
Îles Falkland (Malvinas) [résolution 58/316 de l'Assemblée générale, annexe, sect. D, par. 4 b)]	Point distinct
Gibraltar (décision 77/533 de l'Assemblée générale)	Point distinct
Sahara occidental (résolution 77/133 de l'Assemblée générale)	Point distinct
Samoa américaines (résolution 77/134 de l'Assemblée générale)	Point distinct
Anguilla (résolution 77/135 de l'Assemblée générale)	Point distinct
Bermudes (résolution 77/136 de l'Assemblée générale)	Point distinct
Îles Vierges britanniques (résolution 77/137 de l'Assemblée générale)	Point distinct
Îles Caïmanes (résolution 77/138 de l'Assemblée générale)	Point distinct

<i>Question</i>	<i>Mode d'examen</i>
Polynésie française (résolution 77/139 de l'Assemblée générale)	Point distinct
Guam (résolution 77/140 de l'Assemblée générale)	Point distinct
Montserrat (résolution 77/141 de l'Assemblée générale)	Point distinct
Nouvelle-Calédonie (résolution 77/142 de l'Assemblée générale)	Point distinct
Pitcairn (résolution 77/143 de l'Assemblée générale)	Point distinct
Sainte-Hélène (résolution 77/144 de l'Assemblée générale)	Point distinct
Tokélaou (résolution 77/145 de l'Assemblée générale)	Point distinct
Îles Turques et Caïques (résolution 77/146 de l'Assemblée générale)	Point distinct
Îles Vierges américaines (résolution 77/147 de l'Assemblée générale)	Point distinct
Envoi de missions de visite dans les territoires (par. 8 e) et 10 de la résolution 77/149 de l'Assemblée générale)	Point distinct
Respect par les États Membres de la Déclaration et des autres résolutions relatives à la décolonisation (par. 8 b) de la résolution 77/149 de l'Assemblée générale)	Lors de l'examen de la question de territoires déterminés
Diffusion d'informations sur la décolonisation (résolution 77/148 de l'Assemblée générale)	Selon qu'il conviendra
Décision du Comité spécial concernant Porto Rico (A/77/23, par. 29)	Selon qu'il conviendra
Tenue d'une série de réunions hors Siège	Selon qu'il conviendra
Liste des territoires auxquels s'applique la Déclaration	Selon qu'il conviendra

B. Projet de programme de travail et de calendrier des réunions du Comité spécial

Jeudi 16 février (1 séance)	Organisation des travaux
À déterminer (1 séance)	Organisation du prochain Séminaire régional pour le Pacifique
Lundi 12 juin, matin (1 séance)	Diffusion d'informations sur la décolonisation Renseignements relatifs aux territoires non autonomes communiqués en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies Question de l'envoi de missions de visite dans les territoires

	Question de Gibraltar
	Question des Tokélaou
Lundi 12 juin, après-midi (1 séance)	Question des Samoa américaines
	Question d'Anguilla
	Question des Bermudes
	Question des Îles Vierges britanniques
	Question des Îles Caïmanes
	Question de la Polynésie française
	Question de Guam
	Question de Montserrat
	Question de la Nouvelle-Calédonie
	Question de Pitcairn
	Question de Sainte-Hélène
	Question des Îles Turques et Caïques
	Question des Îles Vierges américaines
Mardi 13 juin (2 séances)	Question du Sahara occidental
Mercredi 14 juin, matin (1 séance)	Question du Sahara occidental (<i>suite</i>)
Mercredi 14 juin, après-midi (1 séance)	Consultations Examen de tous les projets de résolution
Jeudi 15 juin (2 séances)	Consultations Examen de tous les projets de résolution (<i>suite</i>)
Vendredi 16 juin (2 séances)	Consultations Examen de tous les projets de résolution (<i>suite</i>)
Lundi 19 juin (2 séances)	Consultations Examen de tous les projets de résolution (<i>suite</i>)
Mardi 20 juin (2 séances)	Question des Îles Falkland (Malvinas) ^a
Mercredi 21 juin, matin (1 séance)	Consultations Examen de tous les projets de résolution (<i>suite</i>)
Jeudi 22 juin (2 séances)	Décision du Comité spécial du 20 juin 2022 concernant Porto Rico : audition des pétitionnaires
Vendredi 23 juin (2 séances)	Décision sur tous les projets de résolution : Question des Samoa américaines Question d'Anguilla Question des Bermudes Question des Îles Vierges britanniques

Question des Îles Caïmanes

Question de la Polynésie française

Question de Guam

Question de Montserrat

Question de la Nouvelle-Calédonie

Question de Pitcairn

Question de Sainte-Hélène

Question des Tokélaou

Question des Îles Turques et Caïques

Question des Îles Vierges américaines

Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies

Activités économiques et autres préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non autonomes

Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Conclusions et recommandations du Séminaire régional pour le Pacifique

Rapport du Séminaire régional pour le Pacifique

Rapport du Comité spécial : adoption des recommandations

^a La souveraineté sur les Îles Falkland (Malvinas) fait l'objet d'un différend entre les Gouvernements argentin et britannique.
